

COMPTE-RENDU RÉUNION DE PRÉSENTATION DES PLANS DU PLAN CITES (12/09/23)

La réunion s'est tenue en présence de l'état-major de la DDFiP et du chargé de pilotage auprès de la préfecture et de représentants de l'antenne immobilière de Marseille.

L'ambition initiale a été revue à la baisse en raison notamment de l'inflation des coûts des matériaux.

En conséquence, l'objectif de réduire de 40 % la consommation énergétique a été révisée à la baisse pour n'atteindre que 26 %.

CITE DES LICES

Contrairement au projet initial et même au vocabulaire utilisé, il n'y aura pas de désamiantage total. Seul un encapsulage sera réalisé.

Dès lors, il n'y aura pas déplacement de cloisons pour éviter les percements dans un sol amianté.

Il n'y aura pas non plus de remplacement de fenêtres.

Le remplacement de fenêtres et le renforcement d'isolation thermique extérieur pourrait être possiblement réalisé sur un autre budget. Cette alternative est à l'étude...

Les sanitaires seront remplacés et les toilettes rénovés.

Seules 32 places de parking seront attribuées à la DDFiP.

Logiquement, une dizaine devrait être réservée à la CID et autre dizaine aux géomètres.

Dès lors, les 92 agents (total des emplois implantés au Tagerfip cumulé des deux services) devront se partager la douzaine de places restantes.

À titre indicatif, 55 places de stationnement sont actuellement disponibles à Vert-Coteau.

Deux pistes sont creusées pour pallier cette difficulté à venir :

- la création d'un arrêt de bus
- la réservation de places de stationnement sur le parking du zénith avec une prise en charge partielle du coût par les employeurs (le reste à charge pour l'agent pourrait être de l'ordre de 40 €/mois).

S'agissant des ratios m²/agent, là encore une dégradation des conditions actuelles d'installation est à constater.

La DDFiP annonce 10 m²/agent en moyenne au SPFE et 9,50 m²/agent au SDIF.

En réalité : 7,9 m²/agent au SPFE et 8,87 m²/agent pour le SDIF

CITE DE LORGUES

Là encore, pas de désamiantage total.

L'ensemble des menuiseries sera simplement révisé et réparé si besoin.

Idem pour le chauffage/climatisation.

Le remplacement de la culotte de la tuyauterie des eaux usées est intégré.

Les toilettes et sanitaires seront simplement rénovés.

La cellule AGE devrait quitter les lieux, suite à sa disparition, fin du 1er semestre 2024.
La salle de détente de St-Bernard disparaîtra avec le bâtiment et ne sera pas transférée à la Cité.

Seules 41 places de parking seront attribuées à la DDFiP (parking Cité).

Deux pistes sont creusées pour pallier cette difficulté à venir :

- le maintien de St-Bernard et du parking attenant *

- la réservation de places de stationnement sur les parkings Peiresc - La Fayette avec une prise en charge partielle du coût par les employeurs.

S'agissant des ratios m²/agent, là encore une dégradation des conditions actuelles d'installation est à constater.

Les ratios m²/agent (selon la DDFIP / selon les plans)

PCRP (11 m² / 9,6 m²)

PCE (10 m² / 10 m²)

BDV (11,7 m² / 9,4 m²)

PRS (12,4 m² / 11,2 m²)

SIE (9,5 m² / 8,9 m²)

SIP (9,5 m² / 8,1 m²)

La présentation des projets aux agents des services concernés sera menée dans le courant de la semaine prochaine par projet de service avec possibilité de mixer la composition des équipes afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Des sessions de rattrapage pourraient être aussi mises en place .

Des évolutions peuvent voir le jour au gré des propositions des agents.

L'avant-projet définitif sera arrêté au 22/09/2023.

Le projet avant travaux sera arrêté mi-octobre 2023.

Les travaux débuteront début novembre 2023.

La réception des locaux aura lieu en septembre 2025.

Le phasage des travaux (planning détaillé) sera connu pour mi-octobre.

Les travaux s'opéreront par demi-plateau avec déplacement des équipes pour permettre des travaux en milieu semi-occupé).

* Bien qu'intégré au financement du plan Cités de par sa vente et sa valeur commerciale, le DDFiP plaide pour le maintien du CFP St-Bernard et du parking attenant. L'idée consisterait à y intégrer le SGC de Toulon, la Paierie départementale et la Trésorerie Hospitalière du Var et ainsi se libérer de loyers onéreux. Un courrier a déjà été adressé en ce sens.

Affaire à suivre...